DEPARTEMENT DE L'AISNE
ARRONDISSEMENT DE VERVINS

CANTON D'HIRSON

MAIRIE DE BUIRE
02500 BUIRE

TELEPHONE : 03.23.99.33.44

Arrêté
Portant interruption de circulation

Le Maire de la Commune de Buire, M. Pascal LECERF,
Vu les lois N°82-213 du 2 mars1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route,
Vu la société S2R représentée par Monsieur DUBOIS Arnaud, 59241 MASNIERES, demande la fermeture du passage à niveau n°106 du 09 novembre 2026 à partir de 06h00 au 25 novembre 2026 jusqu'à 20h00 dans le cadre du démontage du platelage routier pour le compte de la SNCF.

Arrête

Article 1 : Toutes circulations routières, piétonnes, cycles et bétails seront strictement interdites sur le passage à niveau n°106 (rue de la Hérie 02500 Buire) **du 09 novembre 2026** à 06h00 au **25 novembre 2026 à** 20h00.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les routes D963 et D363.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions. Le pétitionnaire est tenu de retirer les panneaux dès la fin de l'intervention.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent constituera contravention et sera réprimée comme telle.

Article 5 : La Brigade de Gendarmerie et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Buire le 5 novembre 2026

Le Maire

P. LECERF

MAIRIE DE BUIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
02500